

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 1<sup>er</sup> avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, à vingt heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune de Moréac, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Président du Centre communal d'action sociale.

**Membres présent.es :**

ROSELIER Pascal, PICAUT Marie-Pierre, MARZIN Mikaël, ROHMER Christine, MANDART Rolande, POULIZAC Marie-Thérèse, LE CLAINCHE Marie-Paule, LE HAZIF Marie-Annick, LE NET Karine, LE PALLUD Sonia, LE TOHIC Morgane.

**Absent.es excusé.es:**

**Absent.es :**

Le Conseil d'administration a désigné PICAUT Marie-Pierre en qualité de secrétaire de séance.

**Date de convocation du Conseil d'administration :** 18 mars 2025

**Nombre de membres en exercice :** 11

**Présents :** 11

**Votants :** 11

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025-CCAS**

**Délibération n°2025\_01\_04\_04**

*Décisions budgétaires (7.1)*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-123 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°94-1040 du 2 décembre 1994 relative à la partie législative des livres Ier et II du Code des juridictions financières ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) ;

Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2025 ;

Monsieur le Président donne connaissance au Conseil d'Administration du projet de budget primitif 2025 du CCAS.

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 696.65€	16 696.65€
Investissement	7 797.62€	7 797.62€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du CCAS :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 696.65€	16 696.65€
Investissement	7 797.62€	7 797.62€

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

de paiement de chapitre à chapitre  
ID : 056-265600908-20250408-PV\_04\_BP-BF

-**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à opérer des virements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à dépenses du personnel ;

**Certifié exécutoire :**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de MOREAC,

ROSELIER Pascal

